

Manche

# EDUCATION. Instruction obligatoire à 3 ans, réforme du lycée... Les nouveautés de la rentrée 2019



**ABAISSEMENT** à 3 ans de l'âge de l'instruction obligatoire, poursuite de la baisse des effectifs de classes dans les quartiers défavorisés, mise en oeuvre de la réforme du bac... Voici un aperçu des nouveautés de cette rentrée 2019.

## Instruction obligatoire dès 3 ans

C'était la mesure phare du projet de loi du ministre de l'Education, Jean-Michel Blanquer, « pour une école de la confiance », adopté début juillet. L'abaissement à 3 ans de l'âge de l'instruction obligatoire, contre 6 aujourd'hui, ne concernera que 26 000 enfants qui ne fréquentent pas l'école actuellement (98 % vont déjà en maternelle dès cet âge). C'est toutefois un enjeu majeur pour certains territoires comme Mayotte ou la Guyane.

## Drapeaux et Marseillaise

Le texte impose l'affichage, dans toutes les salles de classe, des drapeaux français et européen, de la devise « Liberté, Egalité, Fraternité » et des paroles de l'hymne national.

## Dédoublage de classes

Promesse du candidat Emmanuel Macron, la mise en oeuvre des réductions d'effectifs dans les CP et CE1 en Rep et Rep + s'achève à la rentrée. En Seine-Saint-Denis et dans les quartiers nord de Marseille, ce dispositif se heurte toutefois à un manque de salles de classes, qui empêche un réel dédoublement. Au printemps, Emmanuel Macron a annoncé que la mesure serait étendue progressivement aux classes de grande section en éducation prioritaire et que les effectifs seraient limités à 24 élèves dans toutes les classes de grande section, CP et CE1 d'ici la fin du quinquennat.

## Des évaluations maintenues

Mises en place l'an dernier en CP, CE1 et 6<sup>e</sup>, ces évaluations permettent d'avoir un portrait très précis du niveau des élèves, fait valoir Jean-Michel Blanquer. Elles ont à l'inverse été très décriées par une partie des enseignants, qui les jugent inutiles, facteurs de stress, ou plus ou moins exploitables. Elles sont reconduites cette année avec un calendrier « adapté », selon le ministre.

## Des mesures pour le handicap

Il y aura 24 500 élèves en situation de handicap en plus scolarisés cette année qui s'ajoutent aux 340 000 scolarisés l'an dernier. Les familles seront mieux accompagnées avec une cellule de réponse concernant la prise en charge de leur dossier, a promis le gouvernement. A été votée la création de pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL). La mesure, qui vise à mutualiser systématiquement les accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH), doit permettre d'accompagner au plus près les besoins pédagogiques de chaque élève. Mais elle risque de renforcer une gestion mathématique des besoins, redoutent des syndicats. « Nous disons à l'élève : avant tu attendais d'avoir un AESH pour aller à l'école, maintenant tu vas à l'école, un AESH t'attend », a lancé hier Jean-Michel Blanquer.

## Poursuite de la réforme du bac

Le ministre s'est attelé à cette réforme sur laquelle nombre de ses prédécesseurs se sont cassé les dents. Le nouveau bac, resserré autour de quatre épreuves écrites et d'un grand oral, ne verra le jour qu'en juin 2021. Mais il se prépare en amont et des changements interviennent cette année pour les élèves de Première, qui seront les premiers à passer l'examen sous sa nouvelle forme. Les séries S, ES et L sont supprimées et remplacées par des enseignements de spécialités. Contestée par un certain nombre d'enseignants, cette réforme a provoqué en juin dernier une grève inédite des correcteurs du bac.

## Sensibilisation à l'environnement

Quelque 250 000 éco-délégués, un par classe au collège et au lycée, seront désignés pour mettre en place des actions

écologiques au quotidien. « Nous voulons faire de l'Éducation nationale le fer de lance » de la défense de l'environnement, selon le ministre de l'Éducation nationale.



*Jean-Michel Blanquer hier lors de la présentation de la rentrée 2019-2020.*